

LE RÉSEAU ANTI-ARNAQUES RÉPOND À UNE FAUSSE DONATION

Une consommatrice a découvert ce texte dans sa messagerie et l'a transmis au **Réseau anti-arnaques** :

« Soyez saluée. Excusez-moi pour cette petite intrusion décente dans votre messagerie et vraiment désolé si cette communication ne correspond pas à votre éthique personnelle. Je suis loin de plaisanter avec vous au cas où vous penseriez que cela est une blague.

*Je me présente : **Isabelle LAVAURE**, née le 7 avril 1940 à Toulouse en France, et d'origine québécoise. Je souffre d'un cancer à la gorge depuis 4 ans qui me condamne à une mort certaine.*

Je voudrais passer par ce canal pour faire un travail caritatif dans votre département qui s'élève à 398 450 €. Si vous acceptez de recevoir ce don de ma part, alors je souhaiterais recevoir le message de confirmation via mon adresse e-mail : lavaurr.isabelle@gmail.com. Veuillez prêter une attention particulière à ma proposition ? Je compte sur votre bonne volonté et aussi sur la bonne utilisation de ces fonds pour ce travail. En attente d'une réponse favorable de votre part. »

Il s'agit d'un cas typique de « scamming » (arnaque par ruse) avec une donatrice fictive et une volonté d'appâter un maximum de victimes qui devront régler différents frais successifs pour obtenir le versement de la somme présumée.

Le **Réseau anti-arnaques** a décidé de répondre directement à cette arnaqueuse :

« Par un heureux concours de circonstances, votre promesse de donation nous est parvenue. Nous attendons avec impatience le versement de cette somme qui va nous permettre de renouveler notre équipement informatique, de multiplier les enquêtes et études, voire indemniser des victimes spoliées. Comme vous l'avez pressenti, notre association est spécialisée dans la lutte contre les arnaques de la consommation, notamment sur le net où phishing (hameçonnage), scamming (arnaque par ruse), et autres procédés pululent.

Nous tenions à vous remercier pour cette aide financière exceptionnelle qui va nous permettre de renforcer nos actions. Il est probable que ces formalités administratives vont engendrer différents frais. Nous vous autorisons, bien évidemment, à les déduire directement de la somme de 398 450 € et de nous virer le solde.

D'ores et déjà nous imprimons et mettons sous cadre votre message d'intention afin de l'exposer à l'accueil, dans nos locaux. »



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)